

1.	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	4
1.1	Objet du contrat.....	4
1.2	Maitre d'ouvrage	4
1.3	Procédure de passation	4
1.4	Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cession de créances 4	4
1.5	Comptable public assignataire des paiements	4
1.6	Notification de l'accord cadre	4
2.	CONTRACTANT	5
3.	OBJET DE L'ACCORD CADRE	7
3.1	Caractéristiques principales et conditions d'exécution.....	7
3.2	Bons de commande	8
3.3	Durée de l'accord cadre	8
3.4	Reconduction	8
4.	INTERVENANTS	9
4.1	Contrôle technique	9
4.2	Ordonnancement, pilotage et coordination	9
5.	MISSIONS DU MAITRE D'OEUVRE	10
5.1	Catégorie d'ouvrage.....	10
5.2	Missions.....	10
6.	DELAIS.....	11
6.1	Délais d'exécution.....	11
6.2	Délai d'établissement des documents d'études.....	11
6.3	Délai d'acceptation	11
6.4	Dossiers à fournir par le maître d'œuvre.....	11
7.	ENGAGEMENT SUR LE COUT DES TRAVAUX	13
7.1	Coût prévisionnel des travaux	13
8.	SEUILS DE TOLERANCE	13
9.	MONTANT DES HONORAIRES.....	13
9.1	Mode de variation des prix.....	13
9.2	Base de référence des prix	13
9.3	Montant de l'accord-cadre à bons de commande.....	13
9.4	Montant du forfait de rémunération	14
➤	Consultation simplifiée.....	14
➤	Marché de travaux.....	15
➤	Forfait demande de subvention	Erreur ! Signet non défini.

➤	Forfaits journaliers des prestations d'études associées	15
10.	AVANCE	16
11.	SIGNATURE DU CANDIDAT	16
12.	ACCEPTATION DE L'OFFRE	16
13.	DATE D'EFFET DE L'ACCORD-CADRE	17

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1.1 Objet du contrat

Accord Cadre à bons de commandes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de VRD et infrastructures

1.2 Maitre d'ouvrage

Nom de l'organisme : MAIRIE DE CRETS EN BELLEDONNE

1.3 Procédure de passation

Procédure adaptée - Articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.4 Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cession de créances

M. le Maire

1.5 Comptable public assignataire des paiements

Trésorier payeur du Touvet.

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

1.6 Notification de l'accord cadre

Date de notification :

2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

<input type="checkbox"/> Le signataire :
<input type="checkbox"/> S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;
<input type="checkbox"/> Engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

<input type="checkbox"/> Le mandataire (1) :
<input type="checkbox"/> Du groupement solidaire
<input type="checkbox"/> Solidaire du groupement conjoint
S'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

Adresse électronique :

.....

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

3. OBJET DE L'ACCORD CADRE

3.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

La mission de maîtrise d'œuvre a pour objectif de permettre aux élus d'approuver et de valider les meilleures solutions techniques et en termes d'investissement.

Cette mission comprendra notamment :

- Prestation topographique (relevé topographique, implantation... hors bornage et opérations foncières),
- Elaboration du dossier technique (plans, quantitatifs, carnets de détails, notes de calculs...),
- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (CCTP, CCAP...),
- Analyse des offres des entreprises et assistance du maître d'ouvrage dans la sélection,
- Suivi de l'ensemble du chantier (lancement, réunions, réserves...), assistance au maître d'ouvrage dans les opérations de réception,
- Rapport final sur l'opération.

Le maître d'œuvre devra accompagner le maître d'ouvrage dans la consultation des entreprises si des études complémentaires ou de diagnostics avant travaux étaient nécessaires.

Il devra accompagner le maître d'ouvrage sur l'ensemble de la mission. Il devra le conseiller, lui expliquer chaque phase et le tenir informé de toute démarche.

De même l'ensemble des missions devront être traitées en collaboration étroite avec les services du Conseil Départemental si un aménagement était réalisé sur une Route Départementale.

La municipalité souhaite assurer une concertation importante vis-à-vis des riverains. Le maître d'œuvre assistera donc les élus lors des réunions de présentation des projets afin de répondre aux interrogations techniques de la population.

Le maître d'œuvre devra assister le maître d'ouvrage dans une mission de conseils et devra aussi accompagner la collectivité dans la recherche de partenaires financiers et le montage de dossiers d'aides à la subvention.

A titre d'exemple, la liste (non exhaustive) des prestations sur les infrastructures communales concernées par le présent marché pourront porter sur :

- Entretien de la voirie existante : rebouchage des fissures, comblement des flashes, traitement des dégradations d'usure, réfection de tapis ...
- Création d'aménagements de voirie sur voirie existante : cheminement doux, ralentisseurs, chicanes, tournes à gauche, mise en place de bordures ...
- Création ou entretien de trottoirs, parkings, cheminements doux,
- Aménagements d'aire de jeux et sols sportifs,
- Création et entretien de dessertes forestières et pastorales,
- ...

3.2 Bons de commande

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande.

La commande sera notifiée par le représentant du pouvoir adjudicateur par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique.

3.3 Durée de l'accord cadre

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an(s) à compter de la date fixée par l'OS de démarrage.

3.4 Reconduction

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois.

La reconduction est tacite.

Le titulaire dispose de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre. Il devra, à cet effet, signifier sa décision au plus tard 100 jours calendaires avant la fin de la période initiale de l'accord-cadre. En l'absence de décision de sa part, dans ce délai, la reconduction sera considérée comme acceptée.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il prendra une décision expresse de non-reconduction qui sera notifié au titulaire au plus tard dans un délai de 100 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre.

4. INTERVENANTS

4.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent accord-cadre, le maître d'ouvrage ne sera pas assisté d'un contrôleur technique.

4.2 Ordonnancement, pilotage et coordination

La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage n'est pas envisagée.

5. MISSIONS DU MAITRE D'OEUVRE

5.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Infrastructure - Construction neuve

5.2 Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Prestations topographiques.
- Études d'avant-projet (AVP).
- Études de projet (PRO).
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).
- Visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires.
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Missions complémentaires :

Des bons de commandes relatifs aux missions complémentaires pourront être établis par le pouvoir adjudicateur.

Il pourra s'agir de :

- L'assistance au maître d'ouvrage pour mettre en œuvre la consultation et l'information des usagers ou du public,
- La coordination ou la participation à la coordination des actions effectuées par les Intervenants extérieurs à la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est nécessaire ;
- La rédaction de cahiers des charges permettant le recrutement de bureaux d'études spécialisés en cas de besoin (étude de sol, étude de portance),
- La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix paysagers et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage en proposant, éventuellement, la mise en place d'un système de gestion,
- La définition et le choix des équipements mobiliers,
- L'assistance au maître d'ouvrage, par des missions d'expertise techniques ou juridiques, en cas de litige avec des tiers.

Ces missions complémentaires seront rémunérées, sous forme de forfaits journaliers pour :

- Chef de Projet
- Technicien spécialisé VRD / Infrastructures
- Technicien Dessinateur-Projeteur
- Technicien Géomètre-Topographe

6. DELAIS

6.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations seront fixés par chaque bon de commande conformément à l'article Modalités d'exécution du CCP.

6.2 Délai d'établissement des documents d'études

Documents	Délai d'établissement
AVP, PRO	1,5 mois
ACT	3 semaines

6.3 Délai d'acceptation

Le délai maximal d'acceptation prévisionnel dans lequel le maître d'ouvrage ou son représentant procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé à :

Documents	Délais d'acceptation
AVP, PRO	2 semaines
ACT	2 semaines

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus vaut acceptation du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article *Engagement sur le coût des travaux* du présent acte d'engagement, l'**approbation de l'AVP**.

6.4 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra fournir tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, sous forme dématérialisée sur un support physique électronique (Clés USB, CD ROM, DVD.....).

Les documents devront être fournis en 1 exemplaires.

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Format bureautique propriété de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg)

Le prestataire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.
-

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 5 jours.

En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier :

- AVP, PRO, DCE (1 exemplaires)

7. ENGAGEMENT SUR LE COUT DES TRAVAUX

7.1 Coût prévisionnel des travaux

L'article *Engagement du maître d'œuvre avant l'établissement du coût prévisionnel* du CCP détermine l'engagement du maître d'œuvre au respect du budget prévisionnel du maître d'ouvrage.

L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l'AVP.

8. SEUILS DE TOLERANCE

Les seuils de tolérance sont fixés à l'article Engagement sur coût des travaux du CCP.

9. MONTANT DES HONORAIRES

9.1 Mode de variation des prix

L'accord-cadre est passé à prix ferme non actualisable.

9.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCP.

9.3 Montant de l'accord-cadre à bons de commande

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le pouvoir adjudicateur.

Le montant maximum de l'accord-cadre en valeur est, sur la durée totale du marché (1 ans avec possibilité de 3 reconductions éventuelles) de :

Montant HT : 89 500,00 €

Montant TVA au taux de 20,00 % :

Montant TTC : 107 400,00 €

Montant TTC (en lettres) : cent sept mille quatre cents euros

9.4 Montant du forfait de rémunération

9.4.1 Eléments de mission AVP à AOR

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre sera calculé par multiplication du taux porté ci-après par le montant prévisionnel des travaux défini ci-dessous en fonction du montant des travaux ressortant à l'avant-projet. Le forfait se décomposant, en une partie fixe pour la rémunération de l'avant-projet, du projet et de l'émission du bon de commande, une seconde en % calculé sur le montant des travaux lancés.

Montant HT des travaux projetés	Forfait pour AVP en €.H.T	Forfait pour PRO en €.H.T	Forfait pour ACT en €.H.T	Taux de rémunération pour EXE, VISA, DET, AOR
Jusqu'à 20 000€.H.T inclus€€€%
De 20 000€.H.T. à 40 000€.H.T inclus€€€%
De 40 000€.H.T. à 150 000€.H.T. inclus€€€%
Au-delà de 150 000€.H.T.€€€%

Répartition du forfait en phase travaux :

- Etudes d'exécution (EXE) : 20%
- Visas (VISA) : 5%
- Direction de l'exécution des travaux (DET) : 70%
- Assistance aux opérations de réception (AOR) : 5%

9.4.2 Forfaits

➤ Consultation simplifiée

Forfait pour la passation d'un marché en procédure adaptée par simple envoi (inférieur 40k€), ou mise en concurrence simplifiée y compris rédaction complète du DCE, envoi du dossier aux candidats, assistance à l'ouverture et au choix du titulaire, rédaction des compte rendus d'ouverture, montage et mis au point du marché.

Forfait de rémunération F1 : ----- €.H.T.

Partie à valoriser par les candidats

➤ **Marché de travaux :**

Forfait pour la passation d'un marché de travaux (simple ou fractionné à bons de commande) en procédure adaptée.

Cette prestation sera conforme au code des marchés publics en vigueur, et comprendra en particulier la production des pièces suivantes :

- la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence,
- le dossier de consultation des entreprises, y compris la diffusion à tous les candidats,
- l'assistance au Maître d'ouvrage aux réunions d'ouvertures des candidatures et des offres, le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
- les projets de lettre aux entreprises non retenues, la mise au point du marché,
- l'assistance au Maître d'ouvrage en cas de recours d'un tiers.

Forfait de rémunération F2 : ----- €.H.T.

Partie à valoriser par les candidats

Forfaits journaliers des prestations d'études associées :

Forfait pour la réalisation d'études (conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage, dossier loi sur l'eau, dossier de demande de subvention...) et de prestations topographiques, hors maîtrise d'œuvre classique, le bureau d'étude sera rémunéré sur la base des prix journaliers ci-dessous, appliqués au temps passés réels, y compris frais de déplacement, véhicule, matériels nécessaire (de topographie notamment) :

Titre	Forfait journalier
Chef de Projet€.H.T.
Technicien spécialisé VRD / Infrastructures€.H.T.
Technicien Dessinateur-Projeteur€.H.T.
Technicien Géomètre-Topographe€.H.T.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'acte modificatif au plus tard à la remise de l'avant-projet.

9.4.3 Décomposition du forfait (si Groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant de l'accord-cadre revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

10. AVANCE

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire :

- Refuse de percevoir l'avance
- Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes. L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

11. SIGNATURE DU CANDIDAT

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

12. ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le présent accord-cadre se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant.

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

13. DATE D'EFFET DE L'ACCORD-CADRE

Reçu notification de l'accord-cadre : Le prestataire Le mandataire du groupement

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

Ale (Date d'apposition de la signature ci-après)

Annexe à l'acte d'engagement

Détail Quantitatif et Estimatif : Simulation de commande

a - Missions de maitrise d'œuvre						
Montant HT des travaux projetés	Rémunération au Forfait			Rémunération en %		Montant Total € HT
	AVP	PRO	ACT	EXE, VISA, DET et AOR		AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR
17 500.00 € HT € € € % € €
185 000.00 € HT € € € % € €
b - Consultation simplifiée						
Quantité	Forfait de rémunération F1			Montant Total € HT		
2 €		 €		
c - Prestation d'études associées						
Titre	Prix à la journée	Nombre de jour		Montant Total € HT		
Chef de projet €	5.00	 €		
Géomètre - Topographe €	8.00	 €		
Total de la simulation de commande (a+b+c) :				 €	

Annexe à l'acte d'engagement NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

● **Identification de l'acheteur**

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 20005555600019

Nom : Commune de CRÊTS-EN-BELLEDONNE

Adresse : Place de la Mairie 38830 CRÊTS-EN-BELLEDONNE

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Monsieur le Maire

Désignation du comptable public assignataire : Trésorerie du TOUVET.

● **Identification du créancier au titre du marché public**

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	<input type="checkbox"/>
Sous-traitant de premier rang	<input type="checkbox"/>
Membre d'un groupement solidaire	<input type="checkbox"/>
Membre d'un groupement conjoint	<input type="checkbox"/>
Mandataire solidaire	<input type="checkbox"/>
Mandataire conjoint	<input type="checkbox"/>
Agissant pour son propre compte	<input type="checkbox"/>
Habilité à céder ou nantir la créance du groupement	<input type="checkbox"/>
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :

● **Identification de la créance cessible**

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :
.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la
créance :

Le cas échéant, autres renseignements :

● Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché	<input checked="" type="checkbox"/>
--	-------------------------------------

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	<input type="checkbox"/>
En cas d'avance, son pourcentage %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	<input type="checkbox"/>
En cas de retenue de garantie, son pourcentage %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	<input type="checkbox"/>
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	<input type="checkbox"/>
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	<input type="checkbox"/>
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné
Le marché prévoit un montant :	<input type="checkbox"/>
Montant prévu pour l'ensemble du marché : € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée : € TTC
Montant prévu pour le lot concerné : € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum : € TTC
Montant maximum : € TTC
Montant estimé : € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	<input type="checkbox"/>
Cette partie non sous-traitée est au maximum de : € TTC

● Informations supplémentaires en cas de groupement

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

• **Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• **Signature de l'acheteur**

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Pouvoir adjudicateur : Commune de CRÊTS-EN-BELLEDONNE

- Désignation de l'acheteur :

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou cessions de créances :

Objet de l'accord-cadre :

Objet de la consultation : Accord Cadre à bons de commandes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de VRD et infrastructures

Objet de l'accord-cadre : Études conseils et suivi de Travaux divers de VRD et infrastructures sur la commune de Crêts-en-Belledonne.

Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

- Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.
- Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution de l'accord-cadre).
- Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne) :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

OUI NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :

- Montant HT (€) :

- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)

- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

OUI NON

Condition de paiement :

Références bancaires :

(Joindre un IBAN.)

IBAN :

BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficiaire d'une avance : OUI NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandées par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

Identiques à celles du titulaire

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (**).

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

()Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

*(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.*

Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A, le

Le sous-traitant :

Le soumissionnaire ou le titulaire :

.....

.....

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer l'accord-cadre, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....
.....

Adresse de l'établissement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....
.....
.....
.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

Non

Références bancaires :

IBAN :

.....
.....

BIC :

.....
.....

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	<i>Totaux</i>			

Annexe à l'acte d'engagement

MISE AU POINT

Pouvoir adjudicateur :

Commune de CRÊTS-EN-BELLEDONNE

Adresse : Place de la Mairie 38830 CRÊTS-EN-BELLEDONNE

Téléphone : 04 76 45 11 10

Télécopie : 04 76 45 07 20

Accord-cadre :

Objet : Études conseils et suivi de Travaux divers de VRD et infrastructures sur la commune de Crêts-en-Belledonne.

Identification du soumissionnaire retenu :

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Modifications apportées :

À l'occasion de la mise au point de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié	Nature de la modification apportée

Signature de la mise au point.

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature